

La théorie de la relativité démontrée par Ersilia Soudais

écrit par Liliane Messika | 9 mars 2024





«Une procédure préliminaire a été ouverte des chefs de viol par conjoint, harcèlement moral, appels téléphoniques malveillants et violences psychologiques[1]», a annoncé, le 6 mars 2024, le procureur de la République de Meaux, au bénéfice du député LFI Ersilia Soudais, contre son conjoint Damien Cassé.

Il est heureux que la France fasse fissa pour protéger les femmes contre le privilège blanc. Le 8 mars est une date pertinente pour s'en féliciter. **Il est encore plus heureux qu'Ersilia Soudais ait affaire à un privilégié parisien et non à des combattants de la résistance dont elle a soutenu l'appel à « boire le sang des colons » et à « manger leurs crânes »** lancé par l'I-conne Ahmed Tamimi[2], voire à l'un

ou l'autre des membres du Hamas, qu'elle ne considère surtout pas comme un groupe terroriste.

Comment interpréterait-elle la réaction d'un député qui glousserait de plaisir devant les violences psychologiques à elle infligées ? L'homme de la rue, celui qu'elle méprise et considère comme un violeur présumé, le ferait peut-être et on a peine à l'en critiquer. Car ce ne sont pas des insultes que Soudais a justifiées, mais des tortures et des assassinats réels, ceux-là, subis par les Israéliennes pacifistes, lors du pogrome qui a vu renaître les méthodes des cosaques et des nazis, le 7 octobre 2023.

Nul doute qu'à ses yeux, le harcèlement moral à son encontre est autrement plus grave que le viol de Juives par des groupes de ces résistants auxquels elle fait les yeux doux, y compris lorsqu'ils leur coupent les seins pour en faire des ballons de foot ou quand ils les éventrent pour brûler vifs leurs fœtus.

Elle pourra toujours arguer qu'elle a voté pour inscrire l'IVG dans la Constitution...

À défaut de « humainement » (vocable qui n'a pas de sens pour elle), elle devrait être satisfaite au plan politique que Damien Cassé ait bénéficié d'une libération éclair le jour même de sa mise en accusation : elle a l'habitude d'inverser bourreau et victime. Faisons de même et ajoutons la circonstance atténuante que l'accusé est probablement lui-même victime d'une « occupation interminable » et de la « violence quotidienne » de celle qui occupe son domicile.

Quand Soudais se plaint de son compagnon, on pense à la princesse au petit pois. En revanche, quand elle juge les victimes des viols en Israël, ça sent le deux poids deux

mesures...

[1]

www.lefigaro.fr/faits-divers/accuse-de-viol-le-conjoint-de-la-deputee-lfi-ersilia-soudais-place-en-garde-a-vue-20240305

[2] www.jpost.com/arab-israeli-conflict/article-771102